UMIH Formation devient

AKTIVÉO FORMATION

La recette du succès !

PROCHAINES DATES DE FORMATION CONSULTEZ

www.aktiveoformation.fr

0 806 700 701

contact@aktiveoformation.fr

7 HEURES | INTER ET INTRA ENTREPRISES 6 À 12 PARTICIPANTS | PRÉSENTIEL | VISIO

PROGRAMME

SENSIBILISATION DES PERSONNELS C.H.R

À LA RÈGLEMENTATION DES DÉBITS DE BOISSONS

PUBLIC : Cette formation s'adresse aux salariés des entreprises CHRD travaillant dans un environnement requérant des connaissances en législation sur l'alcool et les débits de boissons.

PRÉ REQUIS :

PRÉSENTIEL : **Aucun**

VISIO : **Connexion internet et PC ou tablette avec Webcam.**

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître la législation sur les débits de boissons.
- Maîtriser les obligations en matière de responsabilité civile et pénale.
- Appréhender les risques professionnels dans un environnement de travail lié aux débits de boissons.

(Licences de débits de boissons à consommer sur place et licences restaurants).

Taux d'acquisition : 100%

Taux d'atteinte des objectifs de la formation : 100%

MÉTHODE :

Exposé à partir de supports audiovisuels, animation interactive du groupe, remise de documents pédagogiques

VALIDATION DE LA FORMATION :

Remise d'une attestation de formation

PROCHAINES DATES DE FORMATION CONSULTEZ

www.aktiveoformation.fr

0 806 700 701
contact@aktiveoformation.fr

7 HEURES | INTER ET INTRA ENTREPRISES 6 À 12 PARTICIPANTS | PRÉSENTIEL | VISIO

DÉTAIL DE LA FORMATION

RÈGLEMENTATION, NOTIONS DE BASE

- Classification des boissons et des licences
- Règlementation des terrasses
- Horaires d'ouverture et de fermeture

RÈGLEMENTATION, NOTIONS PRINCIPALES

- Répression de l’ivresse publique
- Protection des mineurs
- Alcool et santé publique

RÈGLEMENTATION, OBLIGATIONS

- Affichage règlementaire et d’information, publicité ;
- Étalage des boissons non alcooliques ;
- Mesures de capacitÉ ;
- informations pratiques

RÈGLEMENTATIONS, NOTIONS PÉRIPHÉRIQUES

- Tabac, nuisances sonores, stupéfiants
- Lutte contre la discrimination
- Jeux

RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- Responsabilité civile et pénale
- Sanctions, statistiques

INTERVENANTS :

Animateurs spécialisés en

formation au permis d’exploitation